

*La **Société civile des auteurs multimedia** rassemble réalisateurs, auteurs d'entretiens et de commentaires, écrivains, traducteurs, journalistes, vidéastes, photographes et dessinateurs. Ces créateurs font la richesse documentaire de la radiophonie, de l'audiovisuel et des nouveaux médias. La Scam les représente auprès du législateur, des producteurs et des diffuseurs. Elle discute, collecte et répartit leurs droits patrimoniaux, affirme leur droit moral et négocie leurs intérêts futurs. La Scam est au 5, avenue Velasquez. F-75008 Paris. Téléphone **01 56 69 58 58** Fax 01 56 69 58 59 www.scam.fr

Scam*

Brouillon d'un rêve numérique

Bourses d'aide à la création d'art numérique

Objet >

La Scam encourage l'écriture et le développement de projets d'art numérique interactif ou linéaire, sur support ou en réseaux, à caractère expérimental et/ou documentaire. Chaque bourse, d'un montant maximum de 6.000 euros est versée, à des auteurs membres ou non de la Scam, en deux temps : 60 % à son attribution, le solde à la présentation d'une maquette.

Conditions de participation >

Candidature (présentation libre) : un **document unique** en langue française de **15 pages** maximum, au **format A4**, transmis **en PDF**, dont les coordonnées complètes en page de couverture, un résumé en 5 lignes, une note d'intention adressée aux auteurs du jury, un synopsis détaillé, le lien éventuel vers des éléments visuels (en ligne uniquement, visibilité permanente) permettant d'évaluer le projet, la liste des matériels et logiciels envisagés, un curriculum vitae par auteur.

Après une présélection, les projets sont soumis au regard d'un jury souverain représentatif, composé exclusivement d'auteurs d'art numérique.

Calendrier >

La candidature doit être adressée, **au plus tard le 31 octobre minuit** de chaque année, sous forme d'un courriel accompagné de ce document PDF, à caroline.chatriot@scam.fr

Exploitation de l'œuvre >

Les lauréats de l'œuvre terminée s'engagent à faire figurer aux génériques des versions définitives la mention du soutien de la Scam, à faire participer la Scam dans la mesure du possible à la négociation du contrat de production, bénéficiant gratuitement des conseils juridiques de la Scam, à déclarer l'œuvre au répertoire de la Scam et à remettre trois exemplaires de l'œuvre aidée pour conservation.

Acceptation du règlement >

Chaque candidat est réputé avoir pris connaissance des termes du présent règlement et en avoir accepté toutes les clauses. Les lauréats sont appelés à transmettre à la Scam, dans l'année qui suit, l'état d'avancement de leur projet. Ils ne seront admis à concourir à nouveau qu'après avoir achevé le projet encouragé. Le palmarès est publié sur www.scam.fr

Responsable de l'aide à la création Jean-Pierre Mast 01 56 69 58 40 jean-pierre.mast@scam.fr
Assistante Caroline Chatriot 01 56 69 58 44 caroline.chatriot@scam.fr